



Droit de visite du bailleur lors d'un contrat de location

Par **Deborah**, le **16/02/2009** à **17:17**

Bonjour,

Je suis locataire, je viens de déposer mon préavis. Ais-je le droit de refuser que l'on visite mon logement tant que je l'habite encore ?

Merci par avance de vos réponses.

Par **Marion2**, le **16/02/2009** à **18:19**

Bonsoir,

Non, vous devez laisser visiter votre logement. Convenez avec votre propriétaire des heures auxquelles vous seriez présente à votre domicile afin d'éviter des allées et venues à tout moment de la journée.

Cordialement.